



POURSUITE DE LA GREVE A L'ADSE

De nouveau les salariés de l'ADSE se sont réunis en Assemblée Générale le lundi 13 juin à 13H. Ils ont discuté de la meilleure manière de faire valoir leurs revendications, en particulier l'attribution des 183 euros pour **TOUS** les salariés de l'ADSE sans exclusion, et l'application des avancements au choix demandés pour les salaires les plus bas dans l'association.

A l'issue de l'AG, les salariés ont décidé de se rendre dans le bureau de la directrice générale qui refuse obstinément malgré nos demandes répétées de recevoir en délégation les salariés.

La directrice générale répondant aux salariés dans le couloir de ses bureaux explique qu'elle appliquera à la lettre l'accord en cours d'agrément qui exclut des catégories de personnel : services administratifs, services généraux (entretien, cuisine...), assistants familiaux.

Nous, nous disons que l'ADSE, comme d'autres associations, peut prendre une décision extra conventionnelle : **l'ADSE a les moyens financiers d'attribuer la prime aux personnels qui sont exclus dans l'accord de branche.** Chacun peut faire le calcul, moins de 50 salariés sont concernés :

238 euros brut (183 euros nets) X 12 mois x 50 salariés = 142 800 brut annuels

**TOUS EN GREVE
POUR LES 183 EUROS POUR TOUS
TOUT DE SUITE
SANS CONTREPARTIE
TOUS A L'ASSEMBLEE GENERALE
LUNDI 20 JUIN 2022 A 13 H 30
A l'heure de la réunion du CSE
(Salle 3 et 4)**